

Réunion du Comité Directeur Du lundi 19 avril 2021

Présents : P. Déon, J-Cl Bezot, M-C et M Cellier, R. Bougé, D. Creux, A. Geoffroy
Excusés. L. Dameron, G. Balourdet, A. Venel.

1. Approbation du PV du 01 avril 2021.

Approuvé.

2. Préparation de l'AG

Tarifs à faire valider.

Concernant la part départementale licences 2021/2022, il est convenu que les montants seraient inchangés pour les nouveaux licenciés. Soit : 15,00€ pour les adultes et 6,00€ pour les jeunes et les enfants. Par contre une annotation mentionnera la gratuité pour le renouvellement des licences réglées 2020/2021.
Les droits d'engagement pour la saison 2021/2022 seront gratuits.
Le restant étant inchangé.

Par ailleurs, la Ligue Départementale consent à une réduction de moitié sur la part lui revenant, soit par licence, 2,28€ pour les adultes, 0,85€ pour les jeunes et les enfants.

Votes par correspondance.

Un état unique reprenant les différents votes sera joint aux documents envoyés aux présidents pour retour par courrier à l'ufolep. Il comportera le nombre de voix pour chaque association.

3. Questions diverses.

- Licences 2020/2021 impayées. Certains clubs n'ont pas réglé la totalité des licences.
Le CD demande à connaître la liste des clubs concernés et exige pour la saison prochaine qu'Emilie signale tous les 15 jours ce genre de situation.
Il sera tenu compte de ces impayés dans le calcul des licences renouvelées.

- M. Cellier évoque le retrait des licences football le vendredi pour un match le dimanche et les problèmes éventuels d'assurances.

En réponse les règlements afférents ci-après :

Règlt foot (art 1) : un joueur est qualifié pour participer aux compétitions départementales s'il est titulaire d'une licence régulièrement enregistrée depuis au moins 2 jours.

Règlt sportif national (art 3) : L'homologation d'une licence prend effet à la date de dépôt ou de réception de la demande au comité.